

Mardis de la Sécurité Agricole

*Document **U**nique d'**E**valuation des **R**isques **P**rofessionnels*

Sommaire

Le service SST de la MSA

Les enjeux de la Santé Sécurité au Travail

Les fondamentaux de la prévention

Le DUERP : origine, évolutions, sanctions, processus

Cas pratique

Pour aller plus loin

Service Santé Sécurité au Travail

Composition et missions



Conduire des actions de prévention



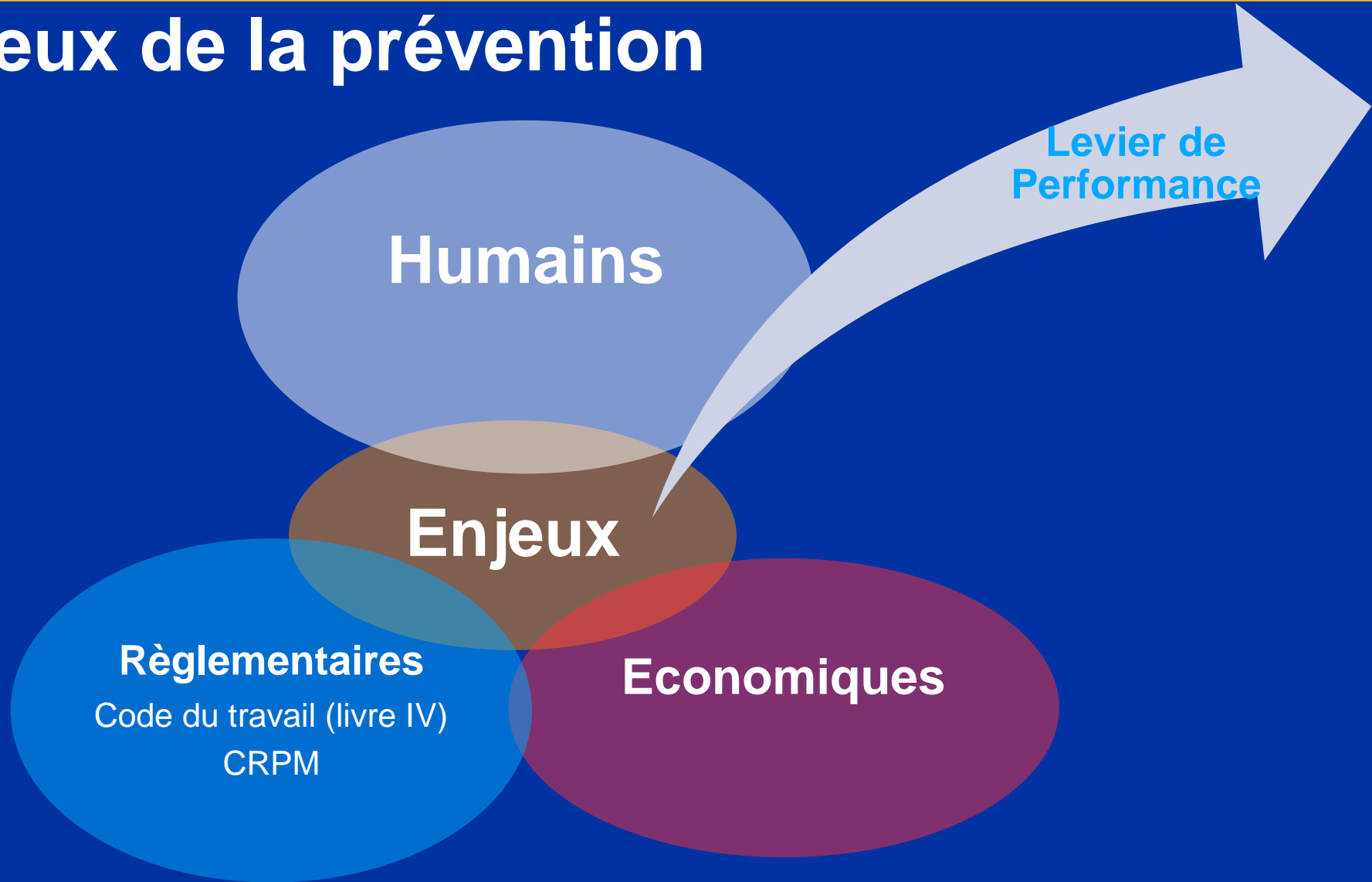
Conseiller les chefs d'entreprise / exploitants



Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs



Les enjeux de la prévention



Les enjeux humains (de la branche professionnelle)

Répartition des accidents de travail et du siège des lésions



Risques principaux associés :

Machine / TMS / Chute de hauteur / Routier

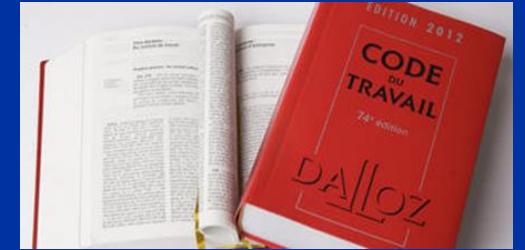
Les enjeux économiques (de la branche professionnelle)

	<i>Aigu</i> Accident du travail	<i>Chronique</i> Maladie Professionnelle
Cout moyen direct	5000 €	33 500 €
Durée moyenne	53 Jours	276 jours
Nombre	1508 / an	63 / an



Cout indirect * 3 !

Les enjeux réglementaires



Obligations de l'employeur (Art L 4121-1 CdT) :

« L'employeur prend les **mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale** des travailleurs. »

→ Obligation de moyen renforcé (responsabilité pénale)

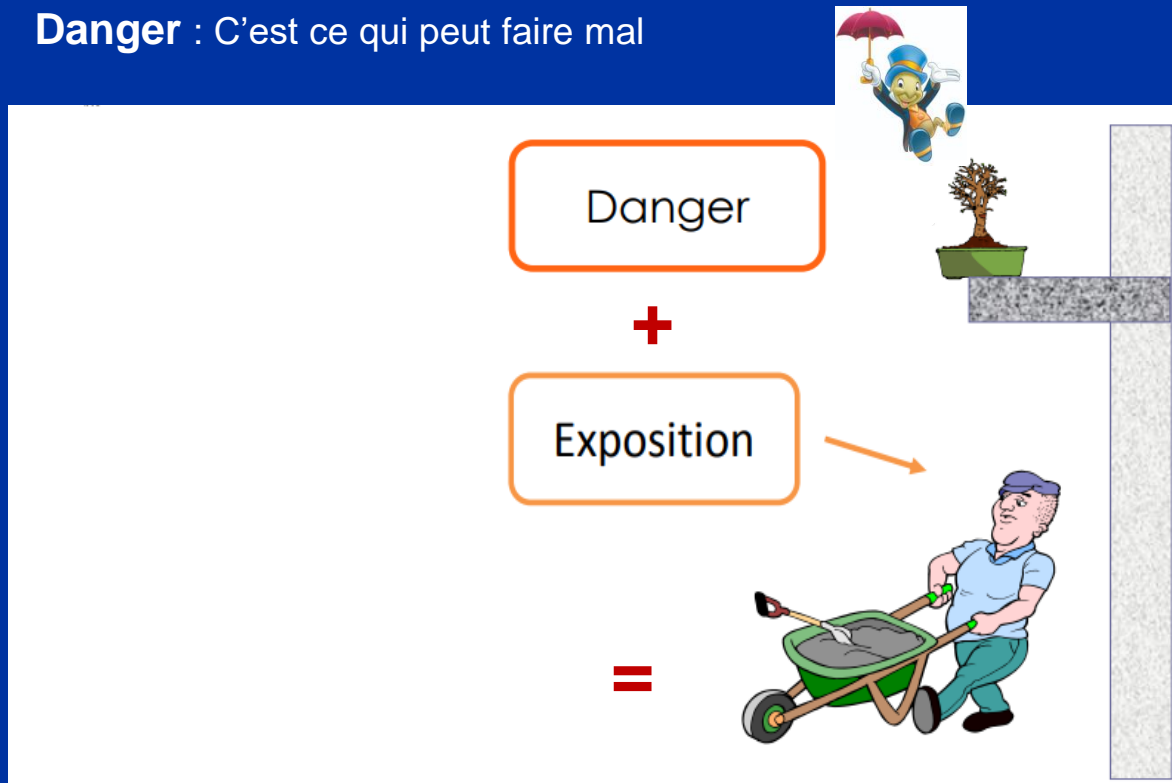
Obligations du salarié (Art L4122-1 CdT) :

« Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, **il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.** »

LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION

VOCABULAIRE : DANGER / EXPOSITION / RISQUE

Danger : C'est ce qui peut faire mal



Risque !

Probabilité d'occurrence :
ce qui peut arriver !



Dommmage

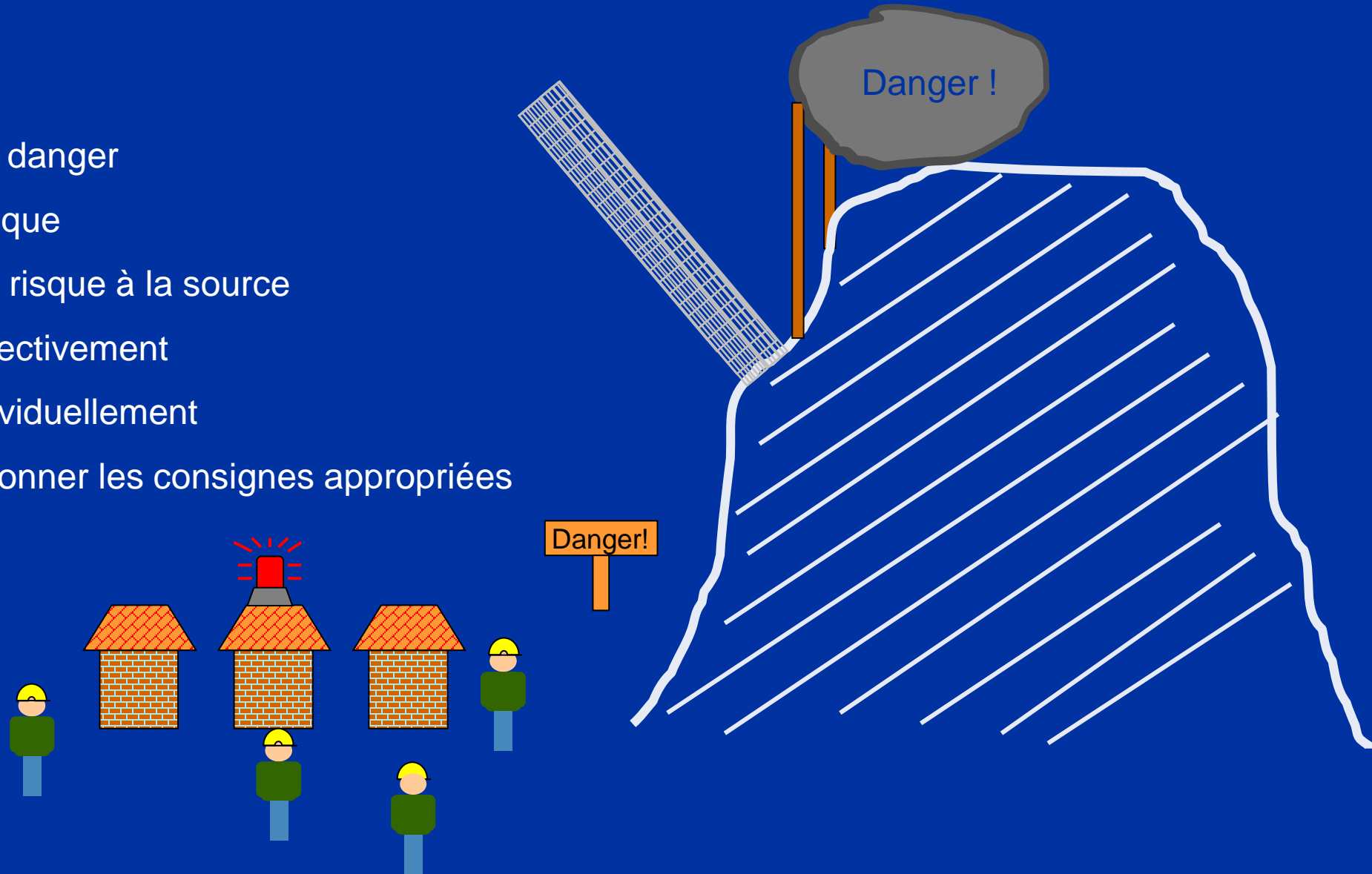
Lésion et/ou atteinte
à la santé (AT ou MP)



9 GRANDS PRINCIPES GÉNÉRAUX

(L.4121-2 du Code du travail)

- Supprimer le danger
- Evaluer le risque
- Combattre le risque à la source
- Protéger collectivement
- Protéger individuellement
- Informer et donner les consignes appropriées



DUERP

ORIGINE, ÉVOLUTIONS, SANCTIONS, PROCESSUS

Directive Européenne dite « Cadre »
N°89/391 du 12/06/1989



Transposition de la Directive



Loi du 31/12/1991



Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001



DUERP

CODE DU TRAVAIL



Obligation de réalisation :

- ≥ 1 salarié
- Lien de subordination
- Mise à jour tous les ans ou à l'apparition / modification d'un risque

Article L4121-3 du CdT

« L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, **évalue les risques pour la santé (physique et mentale) et la sécurité des travailleurs...** »

Article R4121-1 du CdT

« L'employeur **transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques** pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. »

DUERP

ORIGINE, ÉVOLUTIONS, SANCTIONS, PROCESSUS

Loi santé au travail du 02 aout 2021 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043884445/>

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045381978>

- TPE < 11 salariés : pas mise à jour annuelle sauf si modification des risques.
- DUERP → donne lieu à des actions de prévention ou au PAPRI Pact * (> 49 salariés)
- CSE « acteur », le service SST « apporte sa contribution »
- Evaluer les poly-expositions aux agents chimiques (effet cocktail)
- Accessible aux anciens travailleurs (périodes concernées)
- Archivage pendant 40 ans (versions successives)
- Tenue à disposition des agents de contrôle, du service SST, agents des services de prévention

* Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

DUERP

ORIGINE, ÉVOLUTIONS, SANCTIONS, PROCESSUS

DUERP : une responsabilité de l'employeur	Entreprise			
	1 =< salariés < 11	10 < salariés < 50	49 < salariés < 150	Salariés > 149
Consultation à la réalisation / mise à jour du DUERP	Service de Prévention et de Santé au Travail	CSE ^{**} (CSSCT) Service de Prévention et de Santé au Travail		
Mise à jour du DUERP	A chaque évolution des risques	Annuellement et à chaque évolution des risques		
Programme de prévention (mis à jour avec le DUERP)	Liste d'actions de prévention et de protection	Liste d'actions de prévention et de protection (présentée au CSE)	1. PAPRI Pact 2. Bilan sur la situation générale de la CSSCT (tous 2 présentés au CSE)	
Archivage du DUERP (toutes les versions successives)	Pendant au moins 40 ans En entreprise et sur un portail numérique à partir du 1 ^{er} juillet 2024			Pendant au moins 40 ans En entreprise et sur un portail numérique à partir du 1 ^{er} juillet 2023

* Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

** Les membres CSE et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions

LE DUERP

ORIGINE, ÉVOLUTIONS, **SANCTIONS**, PROCESSUS

Si absence ou défaut de DUERP



Contravention de 5^{ème} classe (1 500 €)

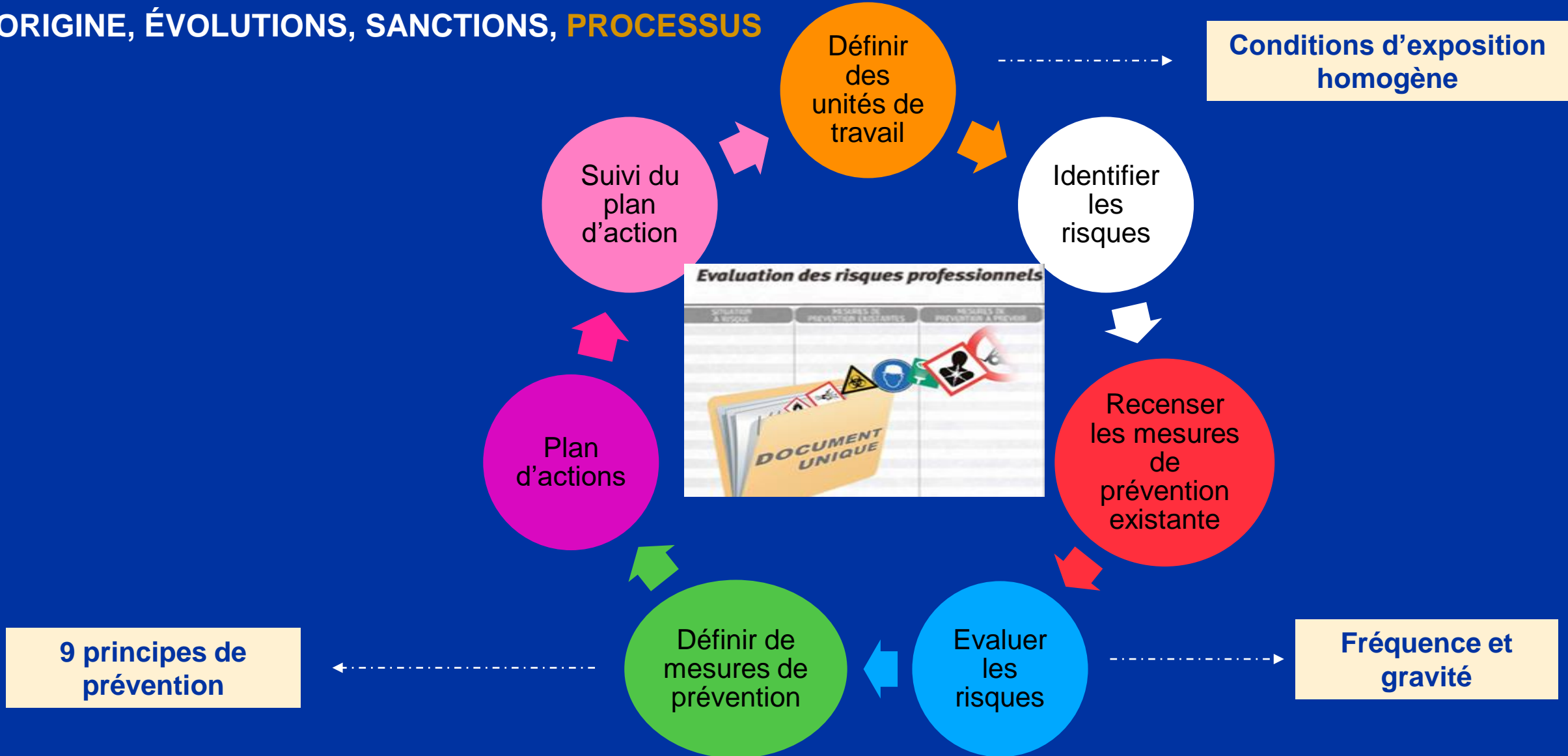
→ Portée à 3 000 € en cas de récidive pour une personne physique,

→ Portée à 7 500 € à 15 000 € en cas de récidive pour une personne morale

(Risque de condamnation pour faute inexcusable)

LE DUERP

ORIGINE, ÉVOLUTIONS, SANCTIONS, **PROCESSUS**



Le DUERP origine, évolutions, sanctions, processus

EVALUER LES RISQUES

Fréquence d'exposition

1	Rare	Exposition annuelle
2	Ponctuelle	Exposition mensuelle
3	Régulière	Exposition hebdomadaire
4	Permanente	Exposition quotidienne

Gravité du dommage

1	Faible	Blessure ou symptômes bénins Pas ou peu de dommage sans arrêt de travail
2	Moyenne	Blessure ou symptômes demandant des soins médicaux avec arrêt de travail
3	Grave	Blessure ou maladie provoquant un arrêt de travail Dommages réversibles entraînant une incapacité partielle ou permanente
4	Très grave	Blessure ou maladie mortelle

COTATION

Fréquence

Gravité

	1	2	3	4
1				
2				
3				
4				

Exemple : Grille de cotation de l'INRS

DUERP origine, évolutions, sanctions, processus

Les trois grands types de mesure de prévention

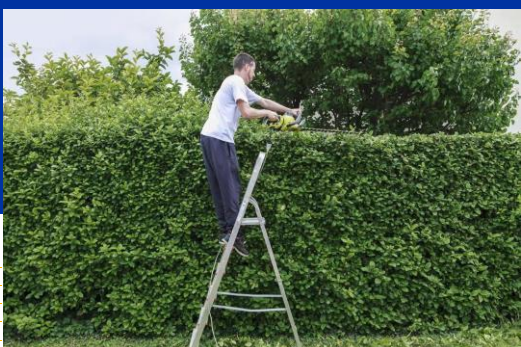
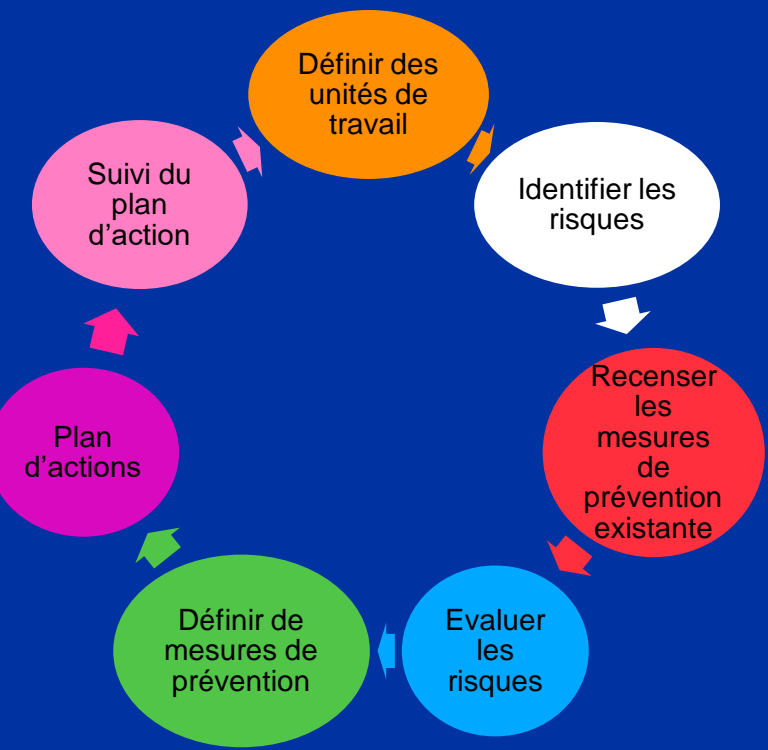
Technique	Organisationnelle	Humaine
 <p>Technical prevention measures include the use of equipment like scissor lifts and the implementation of Personal Protective Equipment (PPE) for workers.</p>	 <p>Organizational prevention measures involve safety posters, scheduling (calendar), time management (clock), and training or supervision (computer workstation).</p>	 <p>Human prevention measures focus on specific training and certifications, such as CACES for forklift operation, electrical habilitation, and fire safety training (Secourisme-Incendie).</p>

DUERP origine, évolutions, sanctions, processus

CAS
PRATIQUE



DUERP origine, évolutions, sanctions, processus



Unité de travail	Activité	Danger	Risque	Moyen de prévention mis en place	Evaluation du risque (Fré * Gra)	Mesure de prévention envisagée	
Entretien	Taille de haie	Bruit	Trouble de l'audition	Aucun		PICB	
		Travail en hauteur	Chute de hauteur	Aucun		PIRL Taille haie perche	
		Biologique	Piqures d'insectes	Aucun		Inspection de la haie	
		Postures contraignantes	TMS	Pauses régulières		Echauff./ Etirement Alternance des taches	
		Taille haie (machine)	Coupure	Formation à l'usage		Gants anti-coupure Pantalon de travail	
			Intoxication (CMR)	Aucun		Passage au matériel électrique	
			Projection végétaux	Lésion oculaire	Aucun		Lunettes de sécurité

DUERP origine, évolutions, sanctions, processus

Plan d'actions

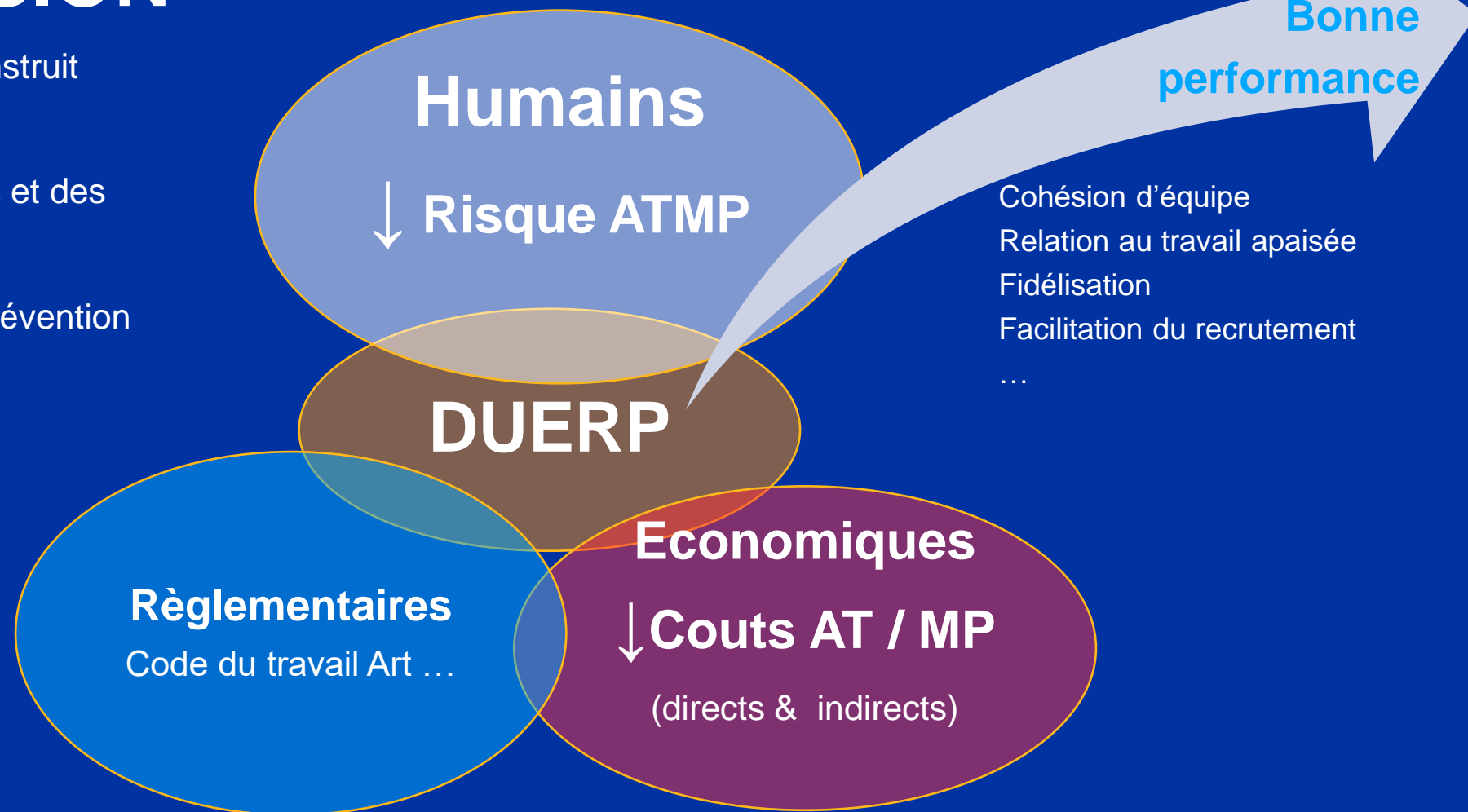


Risque identifié	Mesure de prévention envisagée	Délai de réalisation	9 principes de prévention	Mesure de prévention H.O.T.
Coupures	Gants anti-coupure (EPI)	Avril-mai 2024	8 / 9	H / O / T
Chute de hauteur	PIRL ou / et Acquisition de taille haie perche (électrique) ?	Mai-juin 2024 (voir avec MSA)	4 / 8 / 9 1 / 5 / 6 / 9	H / O / T H / T
TMS	Echauffement / Etirement https://mouvs-agri.com/	Mars 2024 (voir avec MSA)	3 / 9	H / O
Trouble de l'audition	Acquisition de PICB Sensibilisation	Mars 2024	8 / 5 / 9	H / T
Intoxication par inhalation et par contact	Acquisition de taille haie électrique Formation	Juillet 2024 (voir avec MSA)	1 / 5 / 6 / 9	H / T
Piqûres d'insectes	Inspection de la haie avant le début de chaque chantier Formation	Immédiate	2 / 9	H / O

EN CONCLUSION

Le **DUERP**, un document coconstruit pour une meilleure :

- compréhension des dangers et des risques
- définition des mesures de prévention
- application des mesures de prévention
- qualité de vie au travail



Contacts MSA IDF

Mail générique service SST : contact.sst@msa75.msa.fr

- **Laurie LE GUYADER**, Conseillère en prévention 78 Ouest :
leguyader.laurie@msa75.msa.fr
- **Mélinda OURMIAH**, Conseillère en prévention 78 Est, 75 et 92 :
ourmiah.melinda@msa75.msa.fr
- **François BAILLY**, Conseiller en prévention 91 Sud et 78 Nord :
bailly.francois@msa75.msa.fr



LE SERVICE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

POUR ALLER PLUS LOIN / SITE INTERNET MSA IDF

www.msa-idf.fr

**Employeur
Exploitant**



**Sante-Sécurité-au-
Travail**



**Des experts à votre
service**



**Le DUERP : outil pour mener votre
démarche**



**Consultez les aides
d'évaluation**

Merci de votre
attention.

msa

A vos
questions !



Mardis de la Sécurité Agricole

Nos prochains rendez-vous (11h00 à 12h00)

Mardi 02 avril :

Equipement de **Protection Collective** (travail en hauteur)

Mardi 23 avril :

Equipement de **Protection Individuelle** (travail en hauteur)

Mardi 21 mai :

Co-activité (travail en équipe, en prestation, en sous-traitance)

Mardi 04 juin :

Maître d'apprentissage (accueillir un stagiaire en toute sécurité)

Mardi 17 septembre :

Autorisation de conduite (quels engins, quelles obligations ?)

